

20 juin 2006 -19:06

Discours Premier Ministre lors de le remise du prix Galien

## DISCOURS DU PREMIER MINISTRE GUY VERHOFSTADT PRONONCÉ LORS DE LA REMISE DU PRIX GALIEN DE RECHERCHE PHARMACOLOGIQUE

Bruxelles, le 20 juin

Embargo: 17heures30

### DISCOURS DU PREMIER MINISTRE GUY VERHOFSTADT PRONONCÉ LORS DE LA REMISE DU PRIX GALIEN DE RECHERCHE PHARMACOLOGIQUE Bruxelles, le 20 juin Embargo: 17heures30

Mesdames et Messieurs, Grâce à son secteur de soins de santé, notre pays a toujours joué les premiers rôles à l'échelon mondial. Nous pouvons même affirmer que c'est en Belgique que Vésale a posé les jalons de la médecine scientifique. Mais ces cinquante dernières années, nous sommes également restés un exemple. Et ce tant sur le plan de l'offre que de la recherche. Dans le domaine de la recherche, c'est Paul Janssen qui a surtout assis notre réputation en donnant son nom à plus d'une centaine de brevets. Son rôle est entre-temps partagé par divers entreprises et instituts de recherche qui, ensemble, portent haut les couleurs de la recherche belge. En ce qui concerne l'offre, pas le moindre rapport ni la moindre étude ne contestent la qualité supérieure de nos soins de santé. Cette situation est non seulement due à l'excellente formation des médecins et infirmiers mais aussi à l'expertise acquise dans plusieurs domaines. L'accessibilité de nos soins de santé mérite à tout le moins la même mention spéciale. Nous ne connaissons pas les listes d'attente. Chez nous, la médecine n'est pas inabordable pour les bas salaires et les meilleurs soins ne sont pas l'apanage des plus nantis. En bref, ce que tant de concitoyens considèrent comme tout à fait normal demeure pour plus de 90 % de la population mondiale un rêve presque inaccessible. Toutefois, inutile de dire que ce niveau de qualité et d'accessibilité n'est pas évident. A notre époque, les gens vivent plus longtemps, ce qui modifie la demande de soins. En outre, tant le mode de vie que les souhaits de la population fluctuent. Le message est donc de suivre cette évolution. Nous partageons tous cette opinion. Tout comme nous reconnaissons l'intérêt du libre choix des médecins et de la liberté de thérapie. Hélas, il y a une limite. Une limite sérieuse. Nous ne pouvons garantir la qualité, l'accessibilité et la liberté qu'en respectant la limite de l'abordable. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de majorer les dépenses en soins de santé de 4,5 % par an. Et ce n'est pas rien. Cela représente plus du double de notre croissance économique. Dans le même temps, nous avons décidé que ces 4,5 % constitueraient le plafond maximum. Au risque sinon de provoquer un déraillement budgétaire qui ne profiterait à personne. Cette limite ne peut cependant être respectée qu'à condition que la majoration du budget s'accompagne d'un certain nombre de mesures complémentaires. Des mesures qui ont été unanimement saluées, bien au-delà de mes espérances de départ. Il faut faire des choix. Mais grâce au suivi rigoureux de ce budget, nous sommes parvenus à maintenir nos objectifs. Et c'est positif pour tout le monde. Dans cette optique, nous avons également conclu certains accords avec l'industrie pharmaceutique. L'un d'entre eux concernait la création de l'Agence des médicaments. Cette Agence doit s'assurer que les nouveaux médicaments sont de qualité pharmaceutique supérieure, qu'ils sont inoffensifs et qu'une fois agréés, ils sont rapidement mis à la disposition du patient. Car, soyons honnêtes, c'est surtout ce dernier point qui posait problème dans notre pays. Les délais nécessaires à l'agrément et à l'enregistrement corrects étaient en effet bien trop longs. La conséquence étant que les médicaments étaient disponibles à l'étranger avant de l'être en Belgique. Ces retards étaient d'une part dommageables pour le patient qui mérite les meilleurs médicaments. Mais ils étaient d'autre part aussi néfastes que démotivants pour l'industrie et la recherche. Le projet de loi relatif à la création de l'Agence des

médicaments a, dans l'intervalle, été adopté par la Chambre et le Sénat. Et je peux d'ores et déjà vous annoncer que ce point est de nouveau inscrit à l'ordre du jour du Conseil des Ministres de ce vendredi, cette fois pour examiner les modalités concrètes de la création. Par ailleurs, nous ne nous arrêterons pas à cette Agence. Pour septembre au plus tard, une nouvelle Plate-forme pharmaceutique verra le jour. Cette plate-forme incarnera le forum de concertation par excellence entre les autorités et le secteur pharmaceutique. Elle permettra d'examiner comment le secteur pharmaceutique peut maintenir ses investissements et le degré élevé d'innovation, tout en garantissant le contrôle du coût des soins de santé et la valeur ajoutée pour le patient. Je pense que si la plate-forme nous permet d'atteindre cet objectif, cela profitera à tous. Mesdames et Messieurs, Je suis pleinement convaincu de la nécessité de la recherche et de l'innovation, du research and development. Telle est la clé pour l'avenir tant de notre économie, de notre emploi que de la lutte contre les maladies. Guidés par cet objectif, nous mettons tout en œuvre pour investir dans l'innovation, pour stimuler la recherche. C'est cette raison qui nous a convaincus d'octroyer à divers chercheurs une réduction d'impôt sous la forme d'une exonération d'une part du précompte professionnel. Les doctorants et les post-doctorants issus des universités ou des hautes écoles bénéficient d'une exonération de 65 %. Les chercheurs des instituts scientifiques agréés, des entreprises collaborant avec ces instituts et des Young Innovative Companies reçoivent, quant à eux, une exonération de 50 %. Quant aux entreprises qui confient des travaux de recherche à des docteurs en sciences appliquées, en sciences exactes, en médecine, en médecine vétérinaire ou en ingénierie civile, elles se voient attribuer une exonération de 25 %. Nous envisageons par ailleurs d'étendre une fois encore ces mesures aux ingénieurs biochimiques et chimiques notamment. Par ce biais, nous donnons un sérieux coup de pouce à la quasi-totalité des acteurs du secteur de la recherche et de l'innovation. Mais ce n'est pas tout. Une loi visant à offrir un incitant supplémentaire à la recherche pharmaceutique sortira en effet dans les jours à venir. Cette loi prévoit une réduction d'impôt qui sera fonction des investissements internationaux en Research and Development d'une entreprise pharmaceutique et de la valeur ajoutée que représente cette entreprise en Belgique. Cette mesure à laquelle 35 millions d'euros sont réservés chaque année garantira des investissements en innovation et sur le plan de l'emploi dans notre pays. Mesdames et Messieurs, Quel que soit le caractère indispensable des réductions fiscales et des investissements, l'argent n'est pas tout. La reconnaissance est également importante. D'autant plus pour les jeunes chercheurs. Lorsque le manque de lumière du jour, du aux innombrables heures de travail, s'associe à un manque de reconnaissance, il devient impossible de persévérer dans cette profession. C'est pourquoi je salue vivement l'initiative du Quotidien du Médecin de remettre le prix Galien également dans notre pays. Quant au contenu des travaux des lauréats, je ne peux malheureusement vous en parler plus en détail. Les titres en eux-mêmes sont déjà trop compliqués pour moi. Toutefois, j'ai une entière confiance en le jury qui, comme les années précédentes, fera l'éloge d'un jeune chercheur de pointe. Je tiens néanmoins à féliciter l'ensemble des lauréats et à leur adresser tous mes vœux de réussite. Notre pays a besoin de vous. Je vous remercie.